

Règlement pacifique des différends

L'Assemblée nationale adopte la ratification portant création de l'IOMed

Le Togo franchit une nouvelle étape dans la diplomatie juridique internationale. Réunis en séance plénière, vendredi 9 octobre 2026, sous la présidence du professeur Komi Sélom Klassou, les députés ont adopté le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de Hong Kong. Ce texte consacre la création ...



PAGE 8

PRODUITS FNFI



Echos des bénéficiaires

Mindizina Ndanaïda, le pari d'une commerçante qui sait évoluer

Mindizina Ndanaïda n'a pas attendu les financements pour se lancer dans le commerce. Après un échec au BEPC, elle choisit une autre voie et commence à vendre des articles de friperie avec ses ...

PAGE 2

SOCIAL



TDNR

Cœur Solidaire partage de précieuses informations avec les élus locaux

Vendredi dernier à Lomé, l'ONG Cœur Solidaire a organisé un atelier national de renforcement des capacités des élus locaux sur le Travail domestique non rémunéré (TDNR) ; ainsi que sur la vulgarisation de la déclaration de Saly.

PAGE 4

CADRE DE VIE

Incivilité en circulation

Comment les déchets menacent notre environnement

Manger ou boire à bord d'une voiture ou sur une motocyclette est un besoin naturel. Mais jeter juste après le déchet ...

PAGE 7



Visite de Faure Gnassingbé en Chine

Une dynamique de partage d'expériences

PAGE 3

DERNIERES HEURES

Education : l'ENS d'Atakpamé certifie 570 élèves professeurs après 3 ans de formation

Après 3 années de formation, 570 élèves professeurs de l'École normale supérieure (ENS) d'Atakpamé ont reçu, le samedi 10 octobre 2026, leurs attestations de fin de formation. Cette certification marque une étape importante dans leur parcours vers le métier d'enseignant.

La promotion 2023-2026 regroupe des apprenants issus de plusieurs disciplines, notamment l'anglais, le français, les sciences de la vie et de la Terre, l'histoire-géographie, la physique-chimie et la technologie. Leur formation s'inscrit dans le système Licence-Master-Doctorat (LMD), à travers la Licence professionnelle d'enseignement (LPE).

Représentant le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou, le secrétaire général du ministère, Donudénu Akpawu, a exhorté les nouveaux certifiés à poursuivre leur apprentissage et à renforcer leurs compétences professionnelles.

Toutefois, l'obtention de cette certification ne garantit pas automatiquement une affectation dans les établissements publics. L'accès à ces postes reste soumis aux procédures de recrutement en vigueur, notamment au concours national de recrutement des enseignants.

L'ENS d'Atakpamé poursuit, par ailleurs, ses réformes afin de se conformer aux statuts des universités publiques et de mieux répondre aux exigences de la formation des enseignants.

Inondations à Lomé

Le gouvernement déclenche la riposte souterraine avec le microtunnelier Mawuse

Le vendredi 9 octobre 2026 marque un tournant historique pour la capitale togolaise avec « Mawuse », un microtunnelier de pointe chargé de creuser les entrailles de Lomé. En présence de plusieurs membres du gouvernement, le projet Réseau d'assainissement par intercepteur pour la non-inondation de nos espaces ...



PAGE 8

	SOMMAIRE	Mauritanie/Politique Après la crise électrique, le gouvernement change, Ould Djay reste  P 4	Togo Les notes de budgétisation sensible au dividende démographique préparées pour 2027  P 5	MaraMonde 2026 Les vice-champions reçoivent les honneurs des autorités  P 10
---	------------------------	---	--	---

Echos des bénéficiaires des produits FNFI

Mindizina Ndanaïda : des friperies au trousseau bébé, le pari d’une commerçante qui sait évoluer

Mindizina Ndanaïda n’a pas attendu les financements pour se lancer dans le commerce. Après un échec au BEPC, elle choisit une autre voie et commence à vendre des articles de friperie avec ses propres moyens, bien avant le lancement des activités du FNFI en 2014. Encouragée par une amie, elle découvre ensuite le produit APSEF, alors que son activité a déjà pris forme. En 2019, elle change de cap au grand marché de Kara et se spécialise dans la vente de trousseaux pour bébé. Deux ans plus tard, elle accède à un premier crédit N’Kodédé de 3 millions de FCFA, suivi d’un second de 4,5 millions en 2022. Derrière cette progression se dessine le parcours d’une commerçante qui a su faire évoluer son activité et saisir les occasions au bon moment. Allons à la découverte de son parcours.



Mindizina Ndanaïda

L’école ne lui ouvre pas la voie qu’elle espérait. Après son échec au BEPC, Mindizina doit envisager un avenir différent de celui qu’elle avait imaginé. Plutôt que de rester dans l’attente d’une nouvelle orientation, elle se tourne vers le commerce. La friperie constitue son premier terrain d’expérience. Elle y engage ses propres ressources, découvre les exigences de la vente et apprend à composer avec les moyens dont elle dispose. À ses débuts, chaque achat compte : il faut choisir les articles susceptibles de plaire, trouver des clients et récupérer suffisamment d’argent pour renouveler le stock. « Au début, je n’avais pas de grands

moyens. Je devais surtout faire attention à ce que j’achetais, parce que si l’argent restait bloqué dans les marchandises, je ne pouvais pas continuer », pourrait-elle confier. Cette première expérience lui donne une connaissance pratique du commerce avant même l’arrivée des dispositifs de financement. En 2014, lorsque le FNFI lance ses activités, Mindizina n’est donc plus une débutante. Son commerce existe déjà, avec ses habitudes, ses clients et ses contraintes. C’est une amie qui l’encourage à s’intéresser au dispositif. Elle finit par obtenir un financement APSEF, une étape qui vient soutenir une activité amorcée sur fonds propres.

L’intérêt de cette expérience tient aussi à ce qu’elle lui permet de considérer autrement les possibilités de développement de son commerce. Elle comprend qu’un appui financier peut servir à consolider un travail déjà engagé, à condition de savoir quoi en faire. « C’est une amie qui m’a parlé du FNFI. À ce moment-là, je faisais déjà mon commerce. Je me suis dit que si je pouvais obtenir un financement pour mieux travailler, cela valait la peine d’essayer », raconterait-elle. APSEF ne marque donc pas son entrée dans la vie commerciale, mais une nouvelle possibilité dans un parcours déjà commencé.

Le véritable changement intervient en 2019, lorsqu’elle s’installe au grand marché de Kara et choisit de se consacrer au trousseau bébé. Ce choix l’amène sur un segment différent de la friperie : il ne s’agit plus simplement de proposer des vêtements d’occasion, mais de répondre aux besoins des parents qui préparent l’arrivée d’un nouveau-né. Le commerce demande de savoir composer des offres adaptées, de sélectionner les articles et de comprendre les attentes des familles. Il faut également tenir compte du pouvoir d’achat des clients, qui ne peuvent pas toujours acheter tout ce qu’ils souhaitent en une seule fois. Cette activité lui ouvre un nouvel espace commercial, mais suppose aussi de mieux organiser ses achats. « Quand

une maman vient préparer le trousseau de son bébé, elle a souvent plusieurs choses à acheter. Il faut pouvoir lui proposer des articles qui correspondent à ses besoins et à ses moyens », pourrait-elle expliquer. En changeant de spécialité, Mindizina ne repart pas de zéro : elle mobilise l’expérience acquise dans la friperie pour aborder un marché différent.

En 2021, elle franchit une nouvelle étape avec un premier crédit N’Kodédé de 3 millions de FCFA. En 2022, elle obtient un second financement de 4,5 millions de FCFA. Ces montants lui donnent une capacité financière plus importante pour conduire son activité. Mais disposer de ressources supplémentaires ne dispense pas de réfléchir aux achats, aux ventes et au renouvellement des marchandises. Dans un commerce où les besoins varient d’un client à l’autre, il faut trouver un équilibre entre la diversité des articles proposés et la nécessité de préserver sa trésorerie. « Avec un financement plus important, on peut voir plus grand, mais il faut aussi savoir garder la tête froide. Ce n’est pas parce qu’on a de l’argent qu’il faut acheter sans réfléchir », serait une manière naturelle pour elle de résumer cette responsabilité. Ses deux crédits N’Kodédé s’inscrivent ainsi dans la continuité d’une activité qu’elle a d’abord bâtie avec ses propres moyens, puis développée en saisissant

les possibilités qui se sont présentées.

Aujourd’hui, le parcours de Mindizina Ndanaïda invite à regarder autrement les détours d’une vie professionnelle. L’échec au BEPC n’a pas constitué la fin de ses ambitions ; il a précédé une expérience commerciale qui s’est construite dans la pratique, de la friperie au trousseau bébé. APSEF est venu soutenir cette activité déjà engagée, tandis que les deux financements N’Kodédé lui ont ensuite offert des moyens plus importants pour poursuivre son développement. Son histoire rappelle qu’une opportunité financière prend tout son sens lorsqu’elle rencontre une personne qui connaît déjà son métier et sait dans quelle direction avancer. « J’ai commencé petit, mais je n’ai pas voulu rester au même niveau. Quand une occasion se présentait, j’essayais de voir comment l’utiliser pour progresser », pourrait-elle conclure. Une trajectoire où l’expérience précède le financement et où chaque changement de cap ouvre la possibilité d’apprendre autrement.

Note éditoriale : les citations entre guillemets sont des propositions fictives, rédigées pour donner une voix au récit. Elles doivent être confirmées ou remplacées par les propos réels de Mindizina Ndanaïda avant publication.

Ceci est un programme du ministère chargé de l’inclusion financière et de l’organisation du secteur informel





fnfi
Fonds National de la Finance Inclusive

	Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC Edité par DIRECT MEDIA RCCM N° TG_LOM 2015 B 1045 BP : 30117 Lomé - Togo Tél : (+228) 97 87 12 42 Facebook: togomatin E-mail : atogomatin@gmail.com Site web: www.togomatin.tg Tw: @togomatin1 Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper	Directeur de publication : Motchosso Kodolakina Secrétaire de rédaction : Edy Alley Responsable web: Carlos Amevor Comité de rédaction: Françoise Dasilva	Alexandre Wémima Edem Dadzie Caleb Akponou Affo-Djèlè Alarba Responsable administrative, financière et commerciale: Amah Essognim	Graphiste: Eros Dagoudi Imprimerie: Direct Print Distribution : Togomatin Tirage : (2000 exemplaires)
---	--	---	--	--

Visite de Faure Gnassingbé en Chine Une dynamique de partage d'expériences

Le président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, est arrivé le vendredi 9 octobre 2026 en Chine dans le cadre d'une visite officielle, avec pour première étape la province de Shaanxi, au nord-ouest du pays.

Au-delà de sa portée diplomatique, cette étape s'inscrit dans une dynamique de partage d'expériences autour des initiatives innovantes, avec pour ambition d'ouvrir de nouvelles perspectives au partenariat. A Xi'an, capitale du Shaanxi, point de départ des caravanes de la route de la soie et aujourd'hui tournée vers la haute technologie, le président du Conseil a été chaleureusement accueilli. Le choix de cette province traduit l'intérêt du Togo pour un partenariat en matière de transformation économique, de modernisation agricole, de développement local et de commerce international.

Visite du Parc de démonstration de l'agriculture intelligente
Cette infrastructure agricole et technologique de Yangling, visitée par le chef du gouvernement togolais, est spécialisée dans la recherche, l'innovation et le développement de solutions technologiques. Ce centre mobilise l'intelligence artificielle, la robotique et les outils numériques pour optimiser les processus de production, améliorer les

rendements et renforcer l'efficacité des pratiques agricoles.

Le président du Conseil a suivi avec intérêt les différentes étapes de la



Faure Gnassingbé/Crédit photo : Présidence du Conseil

chaîne de production, de la sélection des semences à la transformation des produits, passant par la maîtrise de l'irrigation et le pilotage numérique des cultures.

L'expérience de Yangling met ainsi en évidence l'importance de la recherche scientifique et de la technologie au service de l'agriculture. Ces innovations sont en phase avec les politiques de modernisation de l'agriculture togolaise, qui constitue une priorité du gouvernement.

Échanges avec le gouverneur du Shaanxi
Après une première dans la province il y a quelques

années, le président Faure Essozimna Gnassingbé, a échangé avec le gouverneur du Shaanxi, Zhao Gang, sur les opportunités de coopération.

À cette occasion, le gouverneur a salué la solidité des relations d'amitié entre les deux pays, affirmant que « la Chine et le Togo sont de grands amis, de bons partenaires et les peuples sont des frères ».

Zhao Gang a également réaffirmé sa volonté de renforcer le partenariat économique entre sa province et les régions du Togo dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures, des affaires, des sciences, de l'éducation et de la culture. À Shaanxi, le Togo mise sur l'innovation et la recherche appliquée. Le président du Conseil a salué l'hospitalité des

autorités provinciales et exprimé ses vœux de prospérité pour la population du Shaanxi. Il s'est réjoui des transformations observées dans la province, dont le Togo peut s'inspirer. « Le Togo s'engage lui aussi dans cette voie, avec humilité et détermination. Nous sommes convaincus que les expériences que nous découvrirons demain pourront nous inspirer, nous aider à améliorer nos approches et à accélérer nos efforts de lutte contre la pauvreté », a-t-il déclaré. Le dirigeant togolais a particulièrement insisté sur la nécessité de rapprocher l'innovation des besoins des producteurs.

« Une innovation prend toute sa valeur lorsqu'elle apporte une réponse adaptée aux besoins des producteurs et tient compte de leurs moyens et de leurs réalités quotidiennes », a-t-il souligné.

Coopération décentralisée à travers des jumelages entre provinces chinoises et régions togolaises. Une cérémonie de signature d'un memorandum d'entente entre la province chinoise du Shaanxi et la région de la Kara a également marqué l'étape de Shaanxi. Cet instrument vise à consolider la coopération décentralisée et à favoriser le développement mutuel des deux territoires,

notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles. Ce memorandum montre une fois de plus que la coopération sino-togolaise dépasse désormais le cadre des relations entre capitales pour s'étendre aux collectivités territoriales, au plus près des populations et de leurs besoins. Cette première étape de la visite officielle en Chine ouvre ainsi des perspectives de coopération autour de l'agriculture intelligente, de la recherche scientifique, de l'innovation technologique et du développement des territoires.

Le président du Conseil poursuivra sa visite dans d'autres provinces chinoises afin d'explorer de nouvelles opportunités de coopération et de partenariat, notamment dans les secteurs porteurs de croissance.

Il mettra ensuite le cap sur Pékin pour des entretiens avec les plus hautes autorités chinoises, en vue de consolider les acquis des relations d'amitié et de coopération sino-togolaises et d'identifier de nouveaux axes de partenariat au service des priorités de développement des deux pays.

Edem Dadzie

Union interparlementaire

Mémounatou Ibrahima à la 53ème session à Arusha

La semaine dernière, la présidente du Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao), Mémounatou Ibrahima, a pris part à la 53ème session de l'Union interparlementaire (UIP).

« À Arusha, nous partageons une même ambition : Faire entendre la voix des citoyens et donner à chacun des raisons de croire en l'avenir. C'est dans cet esprit que je remercie l'Union interparlementaire de nous réunir, ainsi que le Parlement et le gouvernement de la République-unie de Tanzanie pour leur accueil chaleureux et fraternel », a déclaré Mémounatou Ibrahima. Cette 153ème Assemblée consacre l'achèvement du

mandat de la présidente de l'UIP, Dr Tulia Ackson. Mémounatou Ibrahima a salué son leadership au service de la coopération interparlementaire, de la démocratie, de la paix et du développement durable. Selon elle, Dr Ackson a maintenu les Parlements au cœur du dialogue multilatéral.

Il faut préciser que le thème de la rencontre était : « Renforcer la bonne gouvernance et les capacités des populations locales grâce à l'inclusion, à la confiance et à l'égalité des chances ». Cela rappelle une exigence selon la chef du Parlement de la Cédéao : la gouvernance se mesure par sa capacité à servir les

citoyens, à autonomiser les communautés et à ouvrir à chacun des perspectives de prospérité.

Cette exigence se mesure



Mémounatou Ibrahima (deuxième de la droite vers la gauche)

également par la capacité des institutions à apporter des réponses aux conflits, aux inégalités, aux changements climatiques, à l'insécurité, au terrorisme

et au chômage des jeunes. La Cédéao place l'amélioration du quotidien des citoyens au cœur de sa conception de la gouvernance. Cet

engagement rejoint l'Agenda 2030 et son Objectif de développement durable n° 16 : promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice et des

institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

Cette ambition engage pleinement la responsabilité des parlementaires. Pour la traduire en actes, la redevabilité est essentielle. Par la législation, le contrôle budgétaire et le contrôle de l'action publique, les Parlements doivent veiller à la transparence dans la gestion des ressources publiques et demander des comptes aux gouvernements et aux institutions sur le respect de leurs engagements.

La gouvernance participative et inclusive...

Suite à la page 4

Union interparlementaire Suite de la page 3

Mémounatou Ibrahima à la 53ème session à Arusha

... n'a de sens que si chacun peut faire entendre sa voix. « Garantissons la place des femmes, des jeunes, des personnes en situation de handicap et des autres groupes sous-représentés. Sur le continent le plus jeune du monde, notre jeunesse a vocation à être l'architecte de l'avenir »,

a indiqué Mémounatou Ibrahima. Traduire cette participation en décisions utiles nécessite des législations articulées, fondées sur des données fiables, l'évaluation des politiques publiques, l'accès à l'information, la participation citoyenne et la qualité des services publics.

Elle nécessite également une meilleure gouvernance de l'intelligence artificielle centrée sur l'humain. « Ces priorités appellent des réponses communes. Aucun Parlement ne peut agir seul », pense la responsable. La diplomatie parlementaire et la coopération internationale

permettent l'apprentissage mutuel, le partage des bonnes pratiques et le renforcement des institutions. « Puissions-nous quitter Arusha avec des engagements renouvelés : Des Parlements plus attentifs, plus inclusifs et plus efficaces », a insisté la

Togolaise. Ces engagements prendront tout leur sens s'ils améliorent concrètement le quotidien des citoyens. « Ensemble, faisons de nos Parlements des institutions porteuses d'espoir, de confiance et d'opportunités pour tous », a-t-elle conclu. **E. Dadzie**

TDNR

Cœur Solidaire partage de précieuses informations avec les élus locaux

Vendredi dernier à Lomé, l'ONG Cœur Solidaire a organisé un atelier national de renforcement des capacités des élus locaux sur le Travail domestique non rémunéré (TDNR) ; ainsi que la vulgarisation de la déclaration dite de Saly.

Cette activité s'inscrit dans le cadre du projet : Plaidoyer pour la reconnaissance, la réduction, et la redistribution du travail domestique et de soins non rémunéré au Bénin et au Togo (P3RTDNR Bénin-Togo). « Ce travail invisible constitue un pilier fondamental, non seulement sur le plan social, mais aussi, sur le plan du bien-être et de l'économie », a affirmé Koye Dissami, secrétaire générale de Cœur

Solidaire, représentante de la présidente du Conseil d'administration. Au Togo, les données mobilisées par le Consortium régional pour la recherche en économie générationnelle (Creg) estiment la valeur du TDNR à 1 480,13 milliards de F CFA, dont 79,8% sont produits par les femmes. Cette charge alimente la pauvreté de temps et réduit les possibilités d'accès des femmes à l'éducation, à la formation, à l'emploi, à l'entrepreneuriat, aux instances de décision, etc. Les difficultés d'accès à l'eau, à l'énergie, aux services de garde et aux infrastructures de proximité renforcent cette situation, particulièrement dans les milieux ruraux. Les



Photo de famille des officiels et participants

collectivités territoriales disposent de leviers pouvant apporter des solutions à ces contraintes. À travers leurs Plans de développement communaux (PDC), leurs budgets, leurs investissements et la mobilisation des communautés, elles peuvent améliorer l'accès aux services essentiels, encourager des solutions

locales de garde d'enfants, promouvoir le partage des responsabilités de soins et l'égalité entre les femmes et les hommes. « L'on pourrait penser que ce sujet concerne les domestiques. Mais non, ce sujet concerne toutes les femmes. Nous qui travaillons dehors, savons qu'en dehors de cet engagement professionnel, nous avons des obligations

aussi à la maison. Ce travail n'est pas pris en compte, et lorsqu'il est pris en compte, il n'est pas suffisamment bien évalué. La dynamique aujourd'hui est de prendre conscience de cette situation », nous a confié Rachel Ywassa, maire adjointe de la commune du Golfe 1, et participante à cet atelier.

Minza Pyabalo Magama Eso, directeur de cabinet du ministère des Solidarités, du Genre, de la Famille et de la Protection de l'enfance ; représentant la ministre, a officiellement ouvert les travaux. « Je tiens à saluer l'initiative de l'ONG Cœur Solidaire, ainsi que l'engagement constant de ses partenaires ». **Edem Dadzie**

Mauritanie/Politique

Une crise électrique fait changer le gouvernement du Premier ministre Mokhtar Ould Djay

À Nouakchott, le courant est rétabli, mais les questions demeurent. Deux incendies survenus en août dans des postes de transformation de la Société mauritanienne d'électricité (Somelec) ont privé plusieurs quartiers de la capitale d'électricité pendant trois à cinq jours. Près de deux mois plus tard, les répercussions de ces incidents atteignent le sommet de l'État.

Vendredi 9 octobre, le Premier ministre Mokhtar Ould Djay a remis la démission de son gouvernement au président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. La veille, une commission d'enquête indépendante, dirigée par l'ancien ministre des Finances Ousmane Mamoudou Kane, avait présenté un rapport détaillant les défaillances constatées dans les installations électriques et la conduite

des travaux. Mais la séquence politique n'a pas débouché sur le départ du chef du gouvernement. Reconduit quelques heures après sa démission, Mokhtar Ould Djay a été chargé de constituer une nouvelle équipe, annoncée le 10 octobre. Le portefeuille de l'Énergie change de titulaire : Mohamed Ould Abdel Vetah succède à Mohamed Ould Khaled. La présidence n'a cependant pas officiellement précisé les motifs de la démission.

Le rapport, lui, dépasse la seule recherche d'une cause technique. Il décrit des insuffisances dans la prévention des risques, la protection des équipements, le contrôle des chantiers et la gestion des urgences. Des anomalies entourant les câbles nouvellement

installés et leur mise en service sont également relevées. Évalués à plus de neuf millions de dollars, les nouveaux câbles



Mokhtar Ould Djay

soulèvent également des questions financières. La commission recommande de suspendre certains paiements, d'examiner les responsabilités et de

renforcer les dispositifs de sécurité. Au-delà des dommages matériels, l'affaire met à

nu une fragilité plus large : celle de la chaîne de décision entourant des infrastructures vitales. Quand le courant disparaît plusieurs jours, ce sont les ménages, les commerces

et les services qui en supportent les conséquences. La qualité du service public se mesure alors autant à sa continuité qu'à la rigueur des investissements censés l'améliorer.

Le président Ghazouani a ordonné l'application des recommandations, y compris sur les plans administratif et judiciaire, ainsi qu'une réforme de la Somelec. Reste à savoir jusqu'où ira cette volonté de correction. Car si un remaniement peut marquer une réponse politique, il ne remplace ni les contrôles, ni les réparations, ni la reddition effective des comptes. À Nouakchott, c'est désormais sur ces résultats que se jouera la crédibilité de la réponse gouvernementale. **T.M.**

Le Made in Togo n'est pas pour le Togolais

Et ce n'est peut-être pas aussi anormal qu'on le pense

La formule est volontairement brutale. Le Made in Togo n'est pas pour le Togolais. Ou, pour être plus juste : une partie de ce que nous produisons localement n'est tout simplement pas à la portée du Togolais moyen.

Le constater met mal à l'aise. Comment expliquer qu'un produit fabriqué à quelques kilomètres de chez nous puisse coûter plus cher qu'un autre qui a traversé des milliers de kilomètres avant d'arriver dans nos rayons ? Comment défendre le « consommer local » si celui à qui l'on adresse cette injonction trouve parfois le produit importé moins cher ? Nous pourrions immédiatement conclure que quelque chose ne va pas. Et pourtant, ce n'est peut-être pas aussi anormal qu'on le pense.

Nous comparons des produits qui ne sont pas toujours comparables

Prenons une petite unité qui produit de l'huile de palme. Elle s'approvisionne localement, auprès de producteurs qu'elle connaît parfois directement. Elle transforme avec des équipements relativement modestes, sur de petits volumes. Elle conditionne quelques centaines ou quelques milliers d'unités. En face, elle retrouve dans le même rayon des huiles produites par des industries capables de traiter des volumes considérables, avec des chaînes entièrement optimisées, des achats massifs, des équipements amortis sur des années et des réseaux de distribution déjà structurés. Et nous comparons les prix. Prenons maintenant une infusion produite localement. Le transformateur achète du vraingembre. De la citronnelle. Du clou de girofle. De la menthe. De la noix de muscade. Il sèche, broie, assemble et conditionne de véritables plantes et épices. En face, il peut rencontrer un produit industriel dont le profil aromatique repose en partie sur des arômes et dont la fabrication bénéficie d'économies d'échelle considérables. Puis nous demandons au premier de s'aligner sur le prix du second.

Mais vendent-ils réellement la même chose ?

Prenons enfin cette entrepreneure qui fabrique des farines infantiles. Très souvent, sa première référence de qualité n'est pas une étude marketing. C'est son propre enfant. Elle formule son produit en se demandant : est-ce que je donnerais cela à mon fils ou à ma fille ? Cette proximité avec le produit peut conduire le petit transformateur à faire des

choix coûteux : sélectionner davantage ses matières premières, limiter certains substituts, privilégier des ingrédients naturels, travailler en petites séries. Ce n'est évidemment pas une garantie automatique de qualité. Local ne signifie pas nécessairement sain, naturel ou meilleur. Un produit local doit, comme tous les autres, satisfaire aux exigences sanitaires et démontrer sa qualité.

Mais il existe bien une partie de notre production locale qui fait le choix de la matière première réelle, de la transformation relativement courte et d'une certaine exigence artisanale ou semi-industrielle. Et cette qualité a un coût.

Le paradoxe du petit producteur Nous demandons pourtant à ces entreprises une chose économiquement étrange. Nous leur demandons de produire petit, mais de vendre au prix de ceux qui produisent grand.

Le producteur local achète souvent ses emballages en petites quantités. Il importe parfois ses machines. Il importe les pièces lorsqu'elles tombent en panne. Il supporte le coût de l'électricité et parfois celui d'une solution énergétique alternative lorsque l'électricité n'est pas suffisamment disponible. Il doit financer ses analyses, ses démarches de conformité, ses autorisations, son packaging et son référencement. Il achète parfois plus cher parce qu'il commande moins. Il transporte plus cher parce qu'il livre moins. Il emprunte difficilement.

Et lorsqu'il parvient enfin à mettre son produit sur le marché, nous lui demandons pourquoi il n'est pas moins cher. L'équation devient presque absurde : petits volumes + coûts élevés + faible pouvoir de négociation + financement difficile + distribution coûteuse = prix bas. Cela ne fonctionne pas.

Nous voulons le naturel au prix de l'industriel

Il y a peut-être aussi une contradiction dans nos attentes de consommateurs. Nous voulons des produits naturels. Nous voulons moins d'additifs. Nous voulons connaître l'origine des matières premières. Nous voulons que les agriculteurs soient correctement rémunérés. Nous voulons des emballages professionnels. Nous voulons des analyses sanitaires. Nous voulons des entreprises formelles qui paient leurs taxes et leurs salariés. Nous voulons des produits disponibles partout et toute l'année.

Et, à la fin, nous voulons parfois que tout cela coûte moins

cher qu'un produit fabriqué par millions d'unités dans une industrie optimisée depuis plusieurs décennies. Nous voulons la qualité du petit producteur avec le prix de l'industrie de masse. Il faudra probablement choisir. Ou, plus exactement, il faudra donner au premier le temps et les moyens de devenir suffisamment grand pour réduire progressivement ses coûts.

Le Made in Togo est pris entre deux marchés C'est ici qu'apparaît un problème plus douloureux.

Le producteur local peut chercher le volume. Dans ce cas, il doit produire beaucoup, réduire ses coûts unitaires, standardiser davantage, optimiser chaque étape et proposer des prix compatibles avec le pouvoir d'achat du plus grand nombre. Mais notre environnement lui permet-il réellement d'atteindre rapidement ces volumes ? Ou il peut chercher la valeur. Il utilise de meilleures matières premières, soigne son produit, améliore son packaging, développe une identité de marque et accepte de produire moins pour vendre avec davantage de marge.

Seulement voilà : le produit qu'il obtient n'est parfois plus à la portée du consommateur togolais moyen. Nous nous retrouvons alors devant une étrange contradiction. Quand le producteur cherche le volume, son appareil productif ne lui permet pas toujours d'être suffisamment compétitif. Quand il cherche la valeur, une partie importante de son marché intérieur n'a pas nécessairement le pouvoir d'achat correspondant.

Alors, pour qui devons-nous produire ? La réponse ne devrait surtout pas être : « Puisque les Togolais n'ont pas les moyens, vendons aux étrangers. » La question est plus sérieuse. Produire au Togo signifie-t-il nécessairement produire exclusivement pour le marché togolais ? Pourquoi une infusion togolaise de qualité ne pourrait-elle pas être pensée pour Abidjan, Dakar, Lagos, Paris ou Montréal ? Pourquoi une huile, un chocolat, un café, une farine ou un produit cosmétique transformé au Togo devrait-il nécessairement avoir pour plafond de prix le pouvoir d'achat moyen du marché national ?

Nous devons peut-être sortir d'une conception presque affective du Made in Togo. Un produit peut être fabriqué

au Togo, avec des matières premières togolaises, employer des Togolais, acheter auprès d'agriculteurs togolais, payer des prestataires togolais, contribuer aux recettes publiques togolaises et trouver une partie importante de ses consommateurs ailleurs.

Il n'en devient pas moins togolais. Au contraire. Exporter de la valeur plutôt que seulement des matières premières

Depuis des décennies, nous déplorons que nos économies exportent leurs matières premières et importent les produits finis. Cacao. Café. Coton. Soja et autres productions quittent nos territoires avant que l'essentiel de la valeur ne soit créé. Mais si nous voulons inverser cette logique, il faut accepter une conséquence. Nous devons transformer ici et vendre aussi ailleurs.

Et cela signifie que certains produits fabriqués au Togo ne seront peut-être pas conçus prioritairement pour le portefeuille moyen du consommateur togolais. Ce n'est pas une anomalie économique. Ce qui serait plus préoccupant serait de continuer à exporter une matière première à faible valeur, puis de racheter beaucoup plus cher le produit qu'un autre pays en a tiré.

Entre une matière première togolaise exportée et un produit fini togolais exporté, la différence s'appelle la valeur ajoutée. Et c'est précisément cette valeur que nous cherchons à retenir dans notre économie.

Le problème n'est donc pas seulement le prix

Dire cela ne doit cependant pas devenir une excuse pour les producteurs locaux.

Tout ce qui est Made in Togo n'est pas automatiquement bon. Tout prix élevé n'est pas justifié. Toute entreprise locale n'est pas efficace. Nous devons aussi améliorer nos procédés, acheter mieux, mutualiser certains coûts, professionnaliser les emballages, maîtriser les pertes, augmenter les volumes et construire de véritables réseaux de distribution. Mais nous devons également arrêter de demander à chaque produit local d'être simultanément naturel, artisanal, qualitatif, formel, bien emballé, disponible partout et moins cher que son concurrent industriel importé.

Nous devons surtout distinguer deux ambitions.

Une partie du Made in Togo doit effectivement devenir accessible au plus grand nombre. C'est particulièrement

important pour les produits essentiels et ceux destinés au marché de masse.

Une autre partie doit pouvoir assumer une stratégie différente : créer davantage de valeur et chercher les consommateurs capables de payer cette valeur, au Togo comme ailleurs.

Les deux modèles sont légitimes. Grandir avant de pouvoir coûter moins cher Il existe enfin un paradoxe que nous devons accepter.

Nous pensons souvent qu'il faut d'abord rendre le Made in Togo moins cher pour qu'il puisse grandir. Pour certaines entreprises, le chemin sera peut-être inverse. Il faudra leur permettre de grandir pour qu'elles puissent devenir moins chères.

Plus de volumes permettent de mieux négocier les matières premières et les emballages. Plus de volumes permettent d'amortir les machines. Plus de volumes permettent d'organiser la distribution. Plus de volumes permettent d'investir dans la productivité. Et davantage de productivité permet, progressivement, de réduire les coûts.

Le prix accessible peut donc être le résultat de l'industrialisation, et non nécessairement son point de départ. C'est pourquoi la question du Made in Togo ne peut pas être réduite à une injonction adressée au consommateur : achetez local. Elle doit devenir une question économique beaucoup plus ambitieuse : comment permettre à nos entreprises de produire suffisamment, de créer suffisamment de valeur et de vendre sur des marchés suffisamment vastes pour devenir compétitives ?

Alors oui, aujourd'hui, une partie du Made in Togo n'est peut-être pas à la portée du Togolais moyen. Le reconnaître est douloureux. Mais demander à nos producteurs de vendre à perte pour correspondre à notre pouvoir d'achat ne construira aucune industrie.

Le Made in Togo n'a pas besoin que nous lui demandions d'être pauvre parce qu'il est produit dans un pays où le pouvoir d'achat reste limité. Il a besoin de créer de la valeur ici. Puis de vendre cette valeur partout où existe un marché pour elle.

Car produire localement ne devrait pas signifier penser petit ou vendre seulement localement. Le véritable objectif devrait être beaucoup plus grand : produire au Togo, créer la valeur au Togo et vendre au monde.

Aphtal Cissé

Produits carnés

Les réformes gouvernementales accélèrent la filière

La production locale de viande et de volaille au Togo est en progression. Porté par la modernisation des élevages et une volonté politique de souveraineté alimentaire, le secteur carné se transforme pour répondre à une demande en pleine explosion. Retour, à travers ce dossier, sur une dynamique qui redessine l'économie rurale et sur les initiatives gouvernementales pour soutenir la filière.

Alors que le défi de l'autosuffisance reste au cœur des politiques agricoles ouest-africaines, le Togo affiche de réels motifs de satisfaction dans son secteur agropastoral. Et, depuis quelques années, les initiatives ne cessent de se multiplier pour faire du secteur un véritable moteur d'autosuffisance alimentaire, de développement économique et de création d'emplois. Le sous-secteur élevage contribue à 6,73 % du produit intérieur brut (PIB) et représente environ 16 % de la valeur ajoutée agricole.

Si, longtemps, l'élevage s'est résumé à la production domestique, le secteur constitue aujourd'hui une source de revenus importante pour près d'un

elle est passée à 68 % en 2025 pour se projeter à 70 % fin 2026.

Au niveau de la filière volaille, la production a progressé. Elle est passée de 38,6 à 41,7 millions de têtes entre 2024 et 2025, soit une hausse de 3,1 millions de volailles. En ce qui concerne les cheptels ovins et caprins, la hausse est respectivement de 2,37 millions et de 6,87 millions. Quant à la production porcine, elle a connu une croissance de plus de 1,22 million de têtes, témoignant des avancées dans le secteur.

Conscientes de la portée de la production de viande et de volaille dans le développement du pays, les autorités togolaises ne cessent de renforcer l'accompagnement du secteur. Et les initiatives engagées sont légion. Elles prennent en compte le déploiement d'un plan stratégique élevage, la création des Zones d'aménagement agricole planifiée (Zaap) de production bovine, l'amélioration génétique du cheptel, le renforcement de la lutte contre les maladies animales et des mesures destinées à prévenir les conflits liés à la transhumance.

Un plan stratégique déployé

Pour renforcer son

Dans le détail, ce plan s'engage à mobiliser des investissements publics et privés autour de filières clés avec un budget de référence de plusieurs milliards de francs CFA. Aussi prévoit-il de renforcer les services vétérinaires et de prévenir les maladies endémiques. Pour booster l'élevage afin de mieux couvrir les besoins en produits carnés du pays, le gouvernement a également créé des Zones d'aménagement de production bovine (ZAPB). Ces espaces sont aménagés pour moderniser l'agriculture et l'élevage, sécuriser la production nationale et réduire la dépendance aux importations.

Constituées de systèmes d'exploitation sous forme de ranching sur des domaines délimités, les ZAPB sont conçues pour regrouper des troupeaux d'une même localité. Elle permet de fixer les éleveurs et d'organiser les pâturages pour résoudre durablement les tensions récurrentes et les conflits d'usage des terres entre agriculteurs et éleveurs transhumants.

Grâce à ces productions, les ZAPB permettent d'améliorer l'offre nationale en viande et en lait, grâce à des infrastructures de base adaptées.

Améliorer la production de viande

Pour moderniser son secteur de l'élevage et réduire sa dépendance aux importations de viande, le gouvernement togolais déploie plusieurs réformes structurelles. Au nombre des initiatives : l'amélioration de la génétique et la distribution de géniteurs.

À travers le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA), l'État acquiert et distribue aux éleveurs des noyaux reproducteurs d'ovins, de caprins et de volailles, rigoureusement sélectionnés pour leur croissance rapide, leur fertilité et leur robustesse. En amont, le pays encourage l'exploitation de métis performants adaptés au climat local.

La lutte contre les maladies

et la baisse du taux de mortalité des troupeaux constituent également une priorité du gouvernement. Pour ce faire, il déploie des stratégies pluriannuelles contre les épizooties majeures, ainsi que des campagnes contre la maladie de Newcastle (maladie qui touche les volailles, comme les poulets et les dindes).

Conscient que la performance des cheptels dépend directement de leur nutrition, le Togo mise aussi sur l'intégration agriculture-élevage. Les éleveurs sont formés à valoriser les résidus de culture tels que les tiges de maïs, la paille de riz et le son pour l'alimentation du bétail. En contrepartie, la collecte du fumier en abri permet de fabriquer du compost organique pour fertiliser les sols agricoles, créant un modèle d'agriculture circulaire et résiliente.

Lutter contre les maladies animales

À ce niveau, le pays renforce les investissements dans la surveillance épidémiologique, la formation des agents de terrain et la vaccination du bétail. Le pays s'appuie sur le Réseau de surveillance des maladies animales au Togo (REMATO) pour recueillir, traiter et diffuser les informations zoonosaires. En amont, des campagnes de vaccination sont régulièrement organisées contre la tuberculose bovine, ce qui contribue à faire drastiquement baisser la perte de bétail.

Pour prévenir des maladies animales, le gouvernement développe également des partenariats avec des institutions comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Avec cette dernière, des initiatives comme le Projet d'appui au renforcement de la préparation et de réponse aux urgences sanitaires (PREPRUS-Togo) sont mises en œuvre. Le projet permet particulièrement d'améliorer les capacités de prévention, de détection et de résilience du système de santé publique et de santé animale face aux épidémies et aux zoonoses.

12,5 millions d'animaux vaccinés

Dans l'élevage, la première richesse est vivante. Elle peut être fragilisée, voire anéantie, par les maladies animales. La vaccination de 12,5 millions d'animaux, ces dernières années, constitue une intervention dont la portée dépasse le chiffre annoncé. Elle protège les troupeaux et réduit les risques sanitaires susceptibles d'affecter les exploitations.

Pour un éleveur, perdre un animal n'est pas une simple perte matérielle. Il peut s'agir d'une source de revenus, d'un reproducteur, d'un moyen de constituer progressivement un patrimoine ou d'une ressource destinée à l'alimentation du ménage. Prévenir les maladies revient donc à protéger directement le capital économique des exploitants. La vaccination contribue également à préserver la disponibilité des produits d'origine animale. En protégeant les cheptels, elle participe à maintenir la production de viande, de lait et d'autres produits destinés aux marchés et à la consommation. Soigner une maladie après son apparition est nécessaire pour empêcher qu'elle ne décime un troupeau économiquement plus puissant.

Former les professionnels de demain

C'est ici que la politique togolaise prend une dimension particulièrement intéressante. Car moderniser une filière suppose des équipements, mais aussi des hommes et des femmes capables de les utiliser, de gérer une exploitation, de maîtriser les techniques de production et de transformer une activité en véritable entreprise. C'est dans cette perspective qu'un Institut de formation en alternance pour le développement (IFAD) spécialisé dans les secteurs de l'élevage est créé à Barkoissi. Les jeunes titulaires du Brevet d'études du premier cycle (BEPC) y suivent un cursus de trois ans conduisant au baccalauréat professionnel. Le principe est particulièrement révélateur, former



Des volailles attroupés autour des mangeoires

quart des ménages ruraux. Les productions concernent principalement les petits ruminants (caprins et ovins), la volaille, les porcs ainsi que les bovins.

Avec des initiatives du gouvernement visant la modernisation du secteur pastoral, la couverture des besoins nationaux en viande par la production locale ne cesse de prendre du poil de la bête. De 65 % en 2024,

accompagnement au développement du secteur élevage, le gouvernement a mis en place un Plan stratégique élevage 2025-2029. Dans l'ensemble, ce plan vise à transformer le sous-secteur pour réduire la dépendance du pays aux importations de produits carnés. Validé fin décembre 2024, ce plan s'attaque au déficit national estimé à 45 % des besoins en produits d'origine animale.

autrement pour produire autrement. Les IFAD associent l'apprentissage théorique à une immersion pratique dans les réalités professionnelles. L'objectif n'est pas seulement de transmettre des connaissances, mais de préparer des jeunes à exercer un métier, à gérer une activité et, à terme, à créer leur propre entreprise. Créés en 2019 sur demande du président du Conseil, Faure Gnassingbé, les IFAD répondent à une préoccupation précise : mettre la formation professionnelle au service des secteurs considérés comme prioritaires pour le développement économique. Le choix de l'élevage n'est donc pas anodin. Il traduit la volonté de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée dans des filières où le potentiel économique est important, mais où les besoins en compétences restent considérables. En six ans, l'institut a déjà formé plus de 200 jeunes, avec un taux d'insertion professionnelle de 90 %. Plus remarquable encore, près de 70 % des diplômés ont bénéficié d'un accompagnement financier pour s'installer. La logique ne s'arrête donc pas à la

formation : elle cherche à accompagner le jeune jusqu'à son entrée effective dans la vie professionnelle.

Trouver un débouché pour les producteurs
Conscient que le secteur des produits carnés ne pourrait se développer sans un véritable débouché, le gouvernement déploie une stratégie axée sur la régulation des importations, la modernisation de l'élevage et l'obligation de distribution. Grâce à ces efforts, le taux de couverture des besoins nationaux par la production locale de viande est passé à 68 % en 2025. Depuis un arrêté du ministère de l'Agriculture de février 2025, les importateurs de viande ont l'obligation d'acheter au moins 10 % de leur marchandise sur le marché national avant de pouvoir obtenir une autorisation d'importation. Cette mesure vise à garantir des débouchés stables aux éleveurs locaux face à la concurrence des viandes congelées importées.

Pour ce faire, des réformes réglementaires limitent l'importation massive de poulets congelés pour inciter la population et les investisseurs à se

tourner vers la production endogène. En partenariat avec des acteurs privés comme le groupe Porteo-Graine, à travers la société Poulet d'Afrique de l'Ouest, le gouvernement intensifie la filière avicole pour sécuriser la disponibilité locale. Pour compléter les efforts,



Une boucherie

les autorités togolaises prévoient une baisse du coût de production de la viande locale à travers l'exonération des taxes sur la provende (aliments pour bétail et volaille).

Assurer la qualité des produits carnés
Pour y arriver, le gouvernement a mis en place un mécanisme national de contrôle pour certifier le "Made in Togo". Quarante-deux normes prioritaires ont été

validées, notamment pour la filière volaille, afin de rassurer le consommateur sur la traçabilité et la qualité sanitaire de la viande locale. Nonobstant, ces initiatives, la production de viande et de volailles reste confrontée à nombre de défis structurels, économiques et sanitaires majeurs.

Quid des défis ?
Malgré les réglementations, le marché togolais subit l'importation massive de produits carnés congelés à bas prix. Ces viandes, importées parfois de qualité variable, continuent d'écraser les marges des petits producteurs locaux, incapables d'aligner leurs tarifs.

L'instabilité du marché des matières premières nécessaires à l'alimentation animale, tels que le maïs et

le soja, participe à fragiliser les aviculteurs locaux. La faible disponibilité des poussins d'un jour de qualité y joue également sa partition en ralentissant la rotation de la production de poulets de chair.

Au niveau logistique, la chaîne de valeur continue de souffrir d'un déficit important d'usines de transformation, de chaînes de froid performantes et d'abattoirs modernes répondant aux normes de biosécurité. De même, la faible coordination entre les éleveurs, les transformateurs et les distributeurs participe à fragiliser le secteur. Le manque de professionnalisation de nombreux acteurs pratiquant l'élevage comme activité secondaire fragilise également la production. Par ailleurs, l'accès au service vétérinaire restreint dans les zones rurales y joue également sa partition.

Face à ces défis, le gouvernement entend donc maintenir le cap de la modernisation du secteur à travers la formation et financement des acteurs.

Caleb Akponou

Incivilité en circulation

Comment les déchets menacent notre environnement

Manger ou boire à bord d'une voiture ou sur une motocyclette est un besoin naturel. Mais jeter juste après le déchet dans la circulation n'est pas sans conséquences sur les co-usagers, l'environnement et les populations riveraines. Le dimanche 4 octobre 2026, aux environs de 17h, deux conducteurs de taxi-moto en ont fait les frais, non loin des rails d'Agoè Assiyéyè, aux feux tricolores de la grande voie de contournement.

C'est une scène horrible qui s'est produite entre deux conducteurs de moto taxi, communément appelés "z-men". La victime, aveuglée momentanément après avoir reçu au visage un sachet noir contenant une bouteille en plastique projetée depuis les vitres latérales d'une voiture, a perdu le contrôle de son engin; créant un grave accident impliquant d'autres usagers.

Selon les témoins, le vrai auteur de cet incident étant en voiture est parti sans s'en rendre compte de l'accident qu'il a involontairement occasionné. Un comportement qui a mis en danger la vie de ses co-usagers. Cet exemple, parmi tant d'autres, nous démontre à suffisance que la gestion des ordures concerne tout le monde.

Sur les voies publiques, cet incident lié aux déchets est récurrent. C'est ainsi qu'il n'est pas rare de voir certains passagers à bord des véhicules jeter sur les voies publiques, des plastiques, des bidons d'eau minérale, des épis de maïs, des sachets de biscuit... et toutes autres choses qu'ils trouvent inutiles après son usage.

Il est donc indispensable de mettre en place une gestion efficace et

appropriée des déchets dans les voitures. Mieux, il faut une responsabilité personnelle des usagers dans la gestion de leurs ordures ou déchets.

Que faire face au mal ?
Pour éviter le pire, les



Image illustrative générée par IA

autorités doivent initier des campagnes de sensibilisation à l'endroit des populations. La gestion des déchets dans la circulation, quoi en faire

lorsqu'on est dans un taxi ou dans sa voiture, peuvent constituer des axes de sensibilisation pour une prise de conscience face aux dangers encourus par les usagers. Chaque conducteur doit être amené à comprendre le

bien-fondé d'avoir une poubelle dans sa voiture. De plus, les pouvoirs publics sont invités à mieux pourvoir les artères de la vie de poubelles

publiques.

Sanctionner les auteurs de ces actes ?
L'article 1163-1 du code pénal togolais rappelle que jeter des déchets dans les espaces publics expose les contrevenants à des amendes allant de 10 000 à 50 000 francs CFA. Depuis le 29 janvier 2025, la police togolaise a pris des décisions allant dans le même sens. Cette mesure vise à lutter contre la pollution urbaine qui favorise la propagation de maladies comme le choléra et le paludisme. En obstruant les caniveaux, les déchets augmentent les risques d'inondation dans les villes.

Conserver nos détritres dans la voiture, c'est protéger les usagers, assainir le cadre de vie et l'environnement.

Eros Dagoudi

Règlement pacifique de différends

L'Assemblée nationale adopte la ratification portant création de l'IOMed

Le Togo franchit une nouvelle étape dans la diplomatie juridique internationale. Réunis en séance plénière, vendredi 9 octobre 2026, sous la présidence du professeur Komi Sélom Klassou, les députés ont adopté le projet de loi autorisant la ratification de la Convention de Hong Kong. Ce texte consacre la création de l'Organisation internationale pour la médiation (IOMed), un outil stratégique mondial né en mai 2025 pour résoudre pacifiquement les différends.

Fort de l'importance que revêtent ces travaux dans le positionnement du Togo dans la médiation internationale, la séance s'est déroulée en présence de Gilbert Bawara, ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions.

Bien avant l'examen et l'adoption du projet de loi autorisant la ratification de la convention portant création de l'IOMed, les travaux ont été consacrés dans un premier temps à la clôture de la deuxième session extraordinaire du mardi 25 août 2026, puis à l'ouverture de la deuxième session ordinaire du mardi 6 octobre 2026.

Quid de la loi portant création de l'IOMed ?

Adoptée le 30 mai 2025 à Hong Kong, à l'initiative de la Chine, la convention portant création de l'Organisation internationale pour



la médiation (IOMed) est d'une importance capitale dans la médiation dans le monde. Cette convention a pour objectif principal de faciliter le règlement pacifique des différends internationaux par la médiation et de contribuer, par ce moyen, au développement de relations amicales et de coopération entre les États. Dans les détails, la nouvelle loi couvre quatre (04) catégories de différends soumis à sa médiation, à

savoir : les litiges entre les États, les litiges impliquant les États tiers, les litiges entre un État et un ressortissant d'un autre État et les litiges commerciaux internationaux entre des parties privées.

Au-delà, la création de l'IOMed vient renforcer une vision d'avenir qui devrait apporter une contribution significative à l'augmentation de la représentation du « Sud global » à la gouvernance mondiale. Prenant la parole, Gilbert Bawara, ministre des Relations avec les Parlements et les Institutions, n'a pas manqué de témoigner sa reconnaissance pour cette adhésion à des valeurs et des principes sacrés pour

le Togo et les Togolais. « La convention adoptée a des objectifs précis. Elle vise à promouvoir et faciliter le règlement pacifique des litiges, à assurer le développement des relations amicales et de la coopération entre les États. Elle ouvre également des perspectives permettant à notre pays de partager avec le reste du monde les enseignements et les leçons que nous avons pu tirer de notre engagement et de notre implication dans de nombreuses initiatives et efforts de médiation, de bons offices et de résolution des crises sur notre continent et parfois bien au-delà... Je voudrais vous rassurer que c'est avec un esprit de responsabilité et d'humilité que notre pays, sous le leadership du président du Conseil, travaille quotidiennement non seulement pour préserver la paix et la sécurité dans notre pays, mais aussi pour aider les peuples frères », a-t-il mentionné. Pour le professeur Komi Sélom Klassou, président de l'Assemblée nationale, la convention portant

création de l'IOMed prend tout son sens dans la mesure où le Togo se présente comme un acteur clé des médiations. « En autorisant notre pays à ratifier cette convention ayant pour socle la médiation, notre pays conforte sa position de pays de paix et d'ouverture. Cette orientation cadre parfaitement avec la vision du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, pour qui, la paix, la stabilité, la sécurité et la démocratie participative sont des intrants indispensables pour le développement socio-économique, culturel et environnemental de tout pays », a réitéré le président de l'Assemblée nationale.

Pour le président Klassou, la convention approuvée entend promouvoir le règlement pacifique des litiges internationaux et contribuer au développement des relations amicales entre les États. Mieux, elle vient compléter les mécanismes régionaux et internationaux existants.

Caleb Akponou

Inondations à Lomé

Le gouvernement déclenche la riposte souterraine avec le microtunnelier Mawuse

Le vendredi 9 octobre 2026 marque un tournant historique pour la capitale togolaise avec « Mawuse », un microtunnelier de pointe chargé de creuser les entrailles de Lomé. En présence de plusieurs membres du gouvernement, le projet Réseau d'assainissement par intercepteur pour la non-inondation de nos espaces (RAINE) passe à la vitesse supérieure. Objectif : doter Lomé, d'un réseau souterrain d'évacuation des eaux de pluie sans précédent.

Face aux inondations, le Togo franchit un nouveau cap. En témoigne la descente sous terre de la machine, qui va creuser sous les quartiers de Lomé, le réseau destiné à évacuer les eaux de pluie. Dénommée : « microtunnelier Mawuse » (Dieu a écouté), la machine a été déployée en présence de plusieurs membres du gouvernement. Au nombre de ces derniers, Kodjo Sévon-Tépé Adedze, ministre de l'Aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Habitat, Awaté Hodabalo,

ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières, et Séna Alipui, ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement.

Pourquoi le microtunnelier Mawussé ?

À chaque saison des pluies, plusieurs quartiers du Grand Lomé font l'objet d'inondations. Porté par la volonté d'une solution durable, le gouvernement a lancé en 2025 le projet RAINE, qui vise à répondre au défi par de grandes canalisations souterraines d'environ 7,5 km, pour drainer les eaux de pluie vers la vallée du Zio. Vendredi, c'est chose faite. La machine est officiellement descendue dans le puits. Dénommée « Microtunnelier Mawussé », elle est pilotée depuis la surface et va avancer sous la ville et poser, au fur et à mesure, les tuyaux qui vont former la canalisation. Avec le déploiement souterrain de Mawuse, les travaux se font sans tranchée. Les rues restent ouvertes, les riverains peuvent continuer à circuler

et à travailler, et le chantier peut se poursuivre en toute saison, y compris pendant les pluies. « C'est un jour historique. Le tunnelier Mawuse est descendu dans un puits de 16 à 17 m et les travaux vont donc commencer. C'est la vision du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui prend vie ici et maintenant. Avec la descente du microtunnelier, nous sommes à la phase d'exécution du projet », s'est félicité Séna Alipui, ministre délégué chargé de l'Eau et de l'Assainissement, avant d'ajouter : « Certes, il est un peu tôt pour déclarer que les inondations sont finies. Mais désormais, elles sont en difficulté. Aujourd'hui, ce sont deux machines de près de 70 tonnes qui descendent sous terre à plus de 16 mètres. C'est un travail difficile qui va commencer, mais l'entreprise BESSAC a l'expertise qu'il faut ».

Un projet durable ?

Pour Amaki Khou Baeib, directeur du projet PFO

Construction Togo, les travaux seront durables. « Avec une telle technologie de pointe, ce genre de construction ne peut qu'être durable. On ne se permet pas d'avoir une telle construction pour se dégrader en une décennie ou en un quinquennat. C'est un projet durable, mais qui nécessite évidemment l'engagement de tout le monde, y compris les citoyens et l'État », a-t-il précisé.

Pas de destruction

Prenant la parole, Blaodekissi Baudoin, directeur général de BESSAC-Togo, rassure : « On ne va rien casser parce qu'il y a des études de conception qui ont été faites. Ces études nous permettent de calibrer et de voir le projet à long terme. Le microtunnelier qui va passer sera gravitaire. Il n'y aura pas de zone de pompage. On a fait de sorte que l'eau qui sera drainée atteigne directement sa destination sans que le sol ne s'affaisse ».

Qu'en est-il des matériaux utilisés ?

Les matériaux utilisés pour la conception du microtunnelier sont fabriqués sur place. « Les tuyaux, en béton bas carbone, sont fabriqués au Togo, dans l'usine BESSAC-Togo d'Adétikopé inaugurée en juin dernier. Cette fabrication locale limite les importations de matériaux et réduit l'empreinte environnementale du chantier », nous explique le directeur de PFO Construction Togo, avant de préciser : « Le creusement a commencé. Jour après jour, la machine avancera sous la ville, tuyau après tuyau. Ce chantier mobilise 210 emplois directs ».

À terme, le réseau doit protéger environ 230 000 habitants sur près de 1 600 hectares, dont les quartiers de Bè Kpota, Hédzranawoé, Tokoin Aviation et les abords de l'Assemblée nationale. Il intègre également des actions en faveur de l'environnement, dont deux campagnes de reboisement menées dans les communes du Golfe 1 et 2.

Caleb Akponou

SOMMATION DE PRENDRE COMMUNICATION DU CAHIER DES CHARGES

L'an deux mil vingt six

Et le Vendredi, Neuf (9) Octobre à 10h55

A la requête de la **BANK OF AFRICA-TOGO (BOA-TOGO), Société anonyme avec Conseil d'Administration**, au capital de 17.500.000.000 FCFA, ayant son siège social à Lomé, Boulevard de la République, à côté du super marché FONTANA MARKET, en face de la plage, 01 BP : 229, Tél : 22 53 62 62/ 22 53 62 01, Fax : 22 21 91 31, immatriculé au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Togo sous l'identification TOGO-LOME 2009 B 0340, N°CC 092994-U, représentée par Monsieur Youssef IBRAHIMI, Directeur Général, y demeurant à Lomé et domicilié à qualité au siège de la Banque sis à Lomé;

Assistée de Maître AOUISSA ADJAHOU Lovini, Avocate à la Cour, Rue Léo
2000 Agoë- Telessou, dans la première ruelle après la station CAP, à 50m
de la voie non bitumée, Téléphone : 22 25 02 05/Cellulaire : 90 10 16 44,
en l'étude de laquelle domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Me Paring ALOI
Ministère de Justice, près la Cour d'Appel
et le Tribunal de Grande Instance de Lomé,
domicile et domicile A Assigné à 820 m
de l'Université d'Etat de Lomé sur la
prolongement Nord de la Route Goudoumè
Souralomé

Dit et déclaré à :

1- La société KOINONIA, Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital d'un million (1.000.000) de Francs CFA, ayant son siège social à Lomé, quartier Bè, Lomé-Nava, derrière Commissariat 4^{ème} Arrondissement, Téléphone : 93 41 48 93/90 13 21 72 et immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO sous l'identification TG-LOM 2015 B 1361, NIF : 1000495554 représentée par sa gérante Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG demeurant et domiciliée à son adresse audit siège, où étant et parlant à : *Ne connaissant pas*

à la présente signification par affichage à la porte principale de l'auditoire du Tribunal de Grande Instance de Lyon sur la base des dispositions de l'article 18 du code de Procédure Civile.

Que le cahier des charges dressé par Maître AOUISSA ADJAHOU Lovini, Avocate au barreau du Togo, pour parvenir à la vente de l'immeuble urbain bâti objet du titre foncier N°4210 RT, Vol XXII, F°89 sis à Lomé-Kodjoviakopé, ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de six ares douze centiares (06a12ca), limité au Nord par la rue HAITO, au sud par la propriété Matenyendu SAMBIANI, à l'Est par les lots N°7 et 8 du titre foncier N°22 C.L. et à l'Ouest par les lots N°17 et 18 du Titre Foncier N°22 C.L. saisi par ma requérante par suite du commandement aux fins de saisie immobilière qui lui a été délaissé suivant exploit en date du 21 juillet 2026 du ministère de Maître ALOI Paring, Huissier de Justice près le Tribunal de Grande Instance et la Cour d'Appel de Lomé, enregistré et publié au bureau de la Conservation foncière de la propriété foncière du Togo le 20 août 2026, a été déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Lomé le 06 octobre 2026 par Maître AOUISSA ADJAHOU Lovini, Avocate au Barreau du Togo :

Et à même requête, demeure, élection et constitution d'Avocat que dessus, Nous, Huissier susdit et soussigné, étant et parlant comme ci-dessus, avons fait sommation aux saisis, la société KOINONIA SARL U représentée par sa gérante Madame Abra ASSIGNON épouse OHEMENG :

1-De prendre audit greffe, communication du cahier des charges contenant les clauses et conditions auxquelles sera adjugé l'immeuble objet du titre foncier N° 4210 RT, Vol XXII, F°89.

2-D'y faire insérer leurs dires et observations jusqu'au cinquième jour précédent l'audience éventuelle ci-dessous fixée, à peine de déchéance et qu'à défaut de former et de faire mentionner à la suite du cahier des charges, dans ce même délai, la demande en résolution d'une vente antérieure ou la poursuite de folle enchère d'une réalisation forcée antérieure, elle sera déchue à l'égard de l'adjudicataire de ses droits d'exercer ces actions :

L'informant que l'audience éventuelle aura lieu le **JEUDI 12 NOVEMBRE 2026 A 10 HEURES 00 MINUTES**, devant le Tribunal de Grande Instance

de Lomé, sis au palais de justice de ladite ville, où seront jugées les contestations soulevées, s'il y a lieu, avec déclaration que s'il n'y a eu ni dires ni observations au cahier des charges, la fixation de cette audience sera considérée comme non avenue. Il sera alors procédé à l'accomplissement des formalités de publicité ainsi qu'à l'adjudication sur saisie immobilière de l'immeuble désigné au cahier des charges ;

3-De se présenter, pour le cas où il n'y aurait ni observations sur le cahier des charges, **le JEUDI 17 DECEMBRE 2026 A 10 HEURES 00 MINUTES** par devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé pour adjudication de l'immeuble dont s'agit.

Enfin nous lui avons déclaré que faute par elle de se présenter, il sera donné défaut contre eux de suite et procédé tant en leur absence que présence.

SOUS TOUTES RESERVES
A CE QU'ELLE NE L'IGNORE

Je lui ai, étant et parlant comme ci-dessus laissé copie du présent exploit dont le coût est de 30.000 F CFAHF.

L'HUISSIER



Mara'Monde 2026

Les vice-champions reçoivent les honneurs des autorités

Les maracaniers togolais ont regagné Lomé lundi dernier, après avoir été sacrés vice-champions de la Coupe du monde (Mara'Monde 2026). À leur arrivée, ils ont reçu les honneurs des autorités togolaises, avec à leur tête le ministre délégué chargé de la Jeunesse et des Sports, Dr Abdul-Fahd Fofana.

Le ministre, accompagné du directeur général de la Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin (SALT), Malick Natchaba, du président de la Fédération togolaise de football (FTF), le colonel Guy Kossi Akpovy, et du président du CNO-Togo, Akpaki Deladem, a félicité les joueurs, l'encadrement technique et l'ensemble de la délégation, pour la remarquable performance au Mara'Monde Cameroun 2026. Pour l'occasion, les ambassadeurs togolais

ont été reçus au salon d'honneur de l'aéroport où la SALT a offert un cocktail d'honneur.

À cette occasion, le ministre délégué chargé de

conditions nécessaires à cette participation. En saluant cette performance, les autorités ont encouragé les maracaniers à poursuivre leurs efforts et à viser encore plus haut, lors

sports ainsi que l'ensemble du gouvernement, avec à sa tête le président du Conseil, pour tous les appuis multiformes dont a bénéficié la FETOMA pour participer à cette coupe du

face aux États-Unis (6-1), au Canada (3-1) et à la France (4-2), les Éperviers ont éliminé le Brésil (2-1) en quarts de finale, avant de s'imposer face au pays hôte, le Cameroun (5-4), en demi-finale. En finale, ils se sont inclinés face à la Côte d'Ivoire (1-4), décrochant ainsi la médaille d'argent.

Cette deuxième place marque une progression significative pour le maracana togolais, qui avait terminé troisième lors de la première édition en 2024.

À noter que le maracana est une discipline sportive inspirée du football. Il se joue généralement à 6 contre 6 sur un terrain réduit de la taille d'un terrain de handball, sans gardien de but ou avec des règles très spécifiques.

TM-MJS



Les Éperviers maracaniers avec les autorités sportives

la Jeunesse et des Sports a salué l'engagement des joueurs et l'encadrement technique, ainsi que l'appui institutionnel et financier de l'État, sous l'autorité du président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a permis de créer les

des prochaines échéances internationales.

Le président de la Fédération togolaise de maracana (FETOMA), Kangni Vitalis, a saisi l'occasion pour remercier le ministère chargé des

monde.

Rappelons qu'au terme de la compétition, disputée du 25 septembre au 4 octobre au Cameroun, le Togo a signé cinq victoires en six rencontres. Après trois succès en phase de groupes

Développement du football

La FTF s'outille en Tunisie

La Fédération togolaise de football (FTF) a pris part du 7 au 10 octobre 2026 à Hammamet, en Tunisie, à un atelier organisé par la FIFA en collaboration avec la Confédération africaine de Football (CAF). Consacrée au développement technique, à la formation des entraîneurs ainsi qu'au football de base et amateur, cette rencontre a rassemblé plus de 80 responsables issus des associations membres autour des enjeux de structuration et de développement du football.

La délégation togolaise est composée de trois cadres intervenant dans des domaines essentiels au développement du football national. Il s'agit de Dodzi Eklou-Siabi, directeur technique national (DTN), de Bawa Adamou, responsable de la formation des entraîneurs, et d'Esso Pedessi, responsable du football de base et amateur. Leur participation à cet atelier s'inscrit dans les efforts de la FTF pour renforcer les compétences de ses cadres techniques et poursuivre la structuration des différentes

composantes du football togolais.

Trois jours d'échanges autour des priorités du développement technique Depuis l'ouverture des travaux, les participants ont examiné plusieurs

ont porté principalement sur les stratégies de développement du football de base et amateur, les dispositifs de formation des entraîneurs ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques de



Les trois représentants de la FTF

questions liées au fonctionnement et au développement technique des fédérations. Dans l'ensemble, les discussions

développement du football au sein des associations membres.

Au-delà des présentations

théoriques, l'atelier a accordé une place importante au travail collectif. Les différentes sessions ont alterné exposés, exercices pratiques en groupes, échanges d'expériences et séances plénières consacrées à la restitution des travaux.

L'étude de bonnes pratiques était également au programme. Elle a permis aux participants de confronter leurs expériences, d'identifier les approches adaptées à leurs réalités nationales et d'examiner les moyens pour mieux coordonner les actions de développement au sein de leurs fédérations respectives.

Les travaux ont notamment mis l'accent sur la nécessité de disposer de stratégies cohérentes, capables d'établir des passerelles entre l'initiation au football, la formation des éducateurs et entraîneurs et l'organisation des activités techniques à différents niveaux de pratique.

Des orientations à traduire en plans d'action

Après trois journées consacrées aux échanges et aux travaux pratiques, la dernière journée, samedi 10 octobre, était principalement orientée vers la définition des plans d'action et des feuilles de route.

Cette étape a permis aux participants de traduire les différentes réflexions en propositions concrètes, avec des priorités et des orientations susceptibles d'être mises en application au sein de leurs associations membres.

Pour les trois représentants de la FTF, les enseignements tirés de cette rencontre pourront nourrir les réflexions et les actions engagées dans leurs domaines respectifs, notamment en matière de développement du football à la base, d'encadrement technique et de formation des entraîneurs.

Les travaux de Hammamet ont pris fin samedi, avec les sessions consacrées aux plans d'action et aux feuilles de route.

TM-FTF

Zlecaf

L'ACBF forme 50 acteurs pour renforcer les exportations des TPME togolaises

Les entreprises togolaises disposent d'un marché continental de près de 1,4 milliard de consommateurs, mais y accéder exige des compétences, une bonne connaissance des règles commerciales et une préparation rigoureuse. Pour aider les Très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) à saisir ces possibilités, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF) a organisé, le vendredi 9 octobre 2026 à Lomé, un atelier consacré aux opportunités de la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf).

Cette rencontre a réuni 50 participants autour du thème : « Tirer profit de la Zlecaf au Togo, maîtriser le protocole sur le commerce des marchandises pour développer les exportations des TPME locales ». L'objectif est de renforcer les connaissances des entreprises sur les mécanismes de l'accord et de faciliter leur accès aux marchés africains.

Au Togo, les TPME représentent plus de 90 % du tissu entrepreneurial, selon les données relayées par les autorités. Pourtant, leur développement à l'international demeure confronté à plusieurs contraintes : accès limité à l'information commerciale, méconnaissance des débouchés disponibles et complexité des procédures d'exportation. Les règles d'origine constituent notamment un enjeu important. Pour bénéficier des préférences tarifaires prévues par la Zlecaf, les entreprises doivent prouver que leurs marchandises remplissent les critères applicables et accomplir les formalités requises. La création d'un marché continental ne garantit donc pas, à elle seule, l'accès effectif des entreprises aux débouchés. C'est dans cette perspective que l'ACBF accompagne les acteurs économiques dans

l'appropriation des règles commerciales. Représentant le secrétaire exécutif de la Fondation, Edem Messa-Gavo, responsable principal de la mesure d'impact, a rappelé



que l'atelier s'inscrit dans un processus de formation engagé à l'échelle régionale. Plus de 100 participants issus d'une dizaine de pays avaient d'abord suivi une formation en ligne, avant un regroupement intensif organisé du 13 au 17 octobre 2025 à Arusha, en Tanzanie. Depuis cette étape, les deux participants togolais, Hadarou Ouro-Akonon et Eric Hounou Mawuko, contribuent à la sensibilisation des

entreprises. Leur plan d'action comprend des webinaires mensuels, des campagnes à l'Université de Lomé et des rencontres avec les responsables de TPME dans la capitale

et à l'intérieur du pays, notamment à Anié, Sokodé et Tchamba. Ces échanges permettent également de recenser les difficultés rencontrées par les exportateurs. Pour le directeur général du Commerce, Dr Talime Abe, la Zlecaf offre des possibilités d'élargissement des marchés, de développement des chaînes de valeur régionales et de création d'emplois. Leur concrétisation nécessite

toutefois une meilleure maîtrise des règles d'origine, des procédures douanières et des mécanismes de facilitation des échanges. L'atelier s'inscrit dans le Programme de renforcement des capacités pour la transformation structurelle en Afrique (CADAST), financé par la Banque africaine de développement et mis en œuvre par l'ACBF en partenariat avec l'ESAMI-TRAPCA. Il soutient les efforts du Togo pour diversifier ses exportations et favoriser l'intégration des entreprises locales aux chaînes de valeur régionales et continentales. À travers cette initiative, l'ACBF entend contribuer à réduire les obstacles techniques qui freinent les TPME et à renforcer leur capacité à transformer les possibilités offertes par la Zlecaf en débouchés commerciaux concrets. **E.A**

Filière manioc

Le Togo vise un marché de 80 000 tonnes au Burkina Faso

Au Togo, les acteurs de la filière manioc se mobilisent pour tirer parti d'une demande d'importation de 80 000 tonnes de pâte de manioc, exprimée en avril 2026 par l'Interprofession du Burkina Faso.



Une rencontre d'affaires organisée à Lomé en début de mois, dans le cadre du Projet de Promotion des filières horticoles au Togo (Profit), a réuni des producteurs, transformateurs et acheteurs des deux pays. Les échanges B2B ont porté sur les enjeux commerciaux, notamment les volumes disponibles, les capacités de transformation, les normes de qualité, les tarifs, le conditionnement et la logistique. Cette opportunité d'exportation s'appuie sur la progression de la production togolaise de manioc, passée de 1,2 million de tonnes en 2021 à 1,31 million de tonnes en 2023.

Lancé en 2024 avec un financement de 29,88 millions de dollars du département américain de l'Agriculture (USDA), le Projet de promotion des filières horticoles au Togo (Profit) cible 3 filières : le manioc, le piment et le gombo. Il vise à améliorer leur productivité, à renforcer la transformation des produits et à faciliter l'accès aux marchés.

Sur 5 ans, le programme ambitionne de toucher 25 000 producteurs et de structurer 1000 groupements et coopératives. L'objectif immédiat est de convertir cet intérêt en contrats commerciaux fermes. Un accompagnement spécifique est également prévu pour acheminer les échantillons, valider les prix et officialiser les accords commerciaux entre les deux pays.

Avec Togofirst

Togo

Les notes de budgétisation sensible au dividende démographique préparées pour 2027

Le Togo s'apprête à renforcer la prise en compte des enjeux démographiques dans ses choix budgétaires. Le ministère des Finances et du Budget finalise les notes de Budgétisation sensible au dividende démographique (BSDD), destinées à être annexées au Projet de loi de finances 2027. Les travaux, appuyés par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), doivent permettre de mieux relier les dépenses publiques aux priorités de développement du pays.

L'exercice vise à déterminer la contribution de chaque dépense publique à 4 fonctions : le développement du capital humain, la transformation de l'économie, les réseaux professionnels et sociaux, ainsi que la gouvernance. L'objectif est de dépasser une simple classification des crédits budgétaires pour apprécier leur portée au regard des résultats attendus, notamment dans l'éducation, la santé, l'emploi et l'entrepreneuriat.

Cette démarche s'inscrit dans un processus engagé depuis plusieurs mois. En juillet 2026, les

autorités avaient annoncé leur volonté d'intégrer la BSDD aux documents de programmation pluriannuelle des dépenses. Une première expérimentation avait été menée dans le cadre du budget 2026 auprès de 5 ministères. La nouvelle phase marque ainsi une extension des travaux à d'autres départements ministériels, afin d'élargir progressivement cette approche à l'action publique. L'enjeu est étroitement lié à la structure démographique du Togo. Selon les estimations mentionnées dans les données de référence, le pays comptait environ 8,685 millions d'habitants au 1er janvier 2026. 54 % de cette population se situerait dans la tranche des 15 à 64 ans, tandis que l'âge médian avoisinerait 18 ans. Cette forte présence de jeunes et de personnes en âge de travailler représente un potentiel de croissance, à condition que les investissements publics favorisent leur formation, leur santé et leur insertion économique. La BSDD entend donc

aider les pouvoirs publics à orienter les ressources vers les secteurs susceptibles de transformer cette structure démographique en levier de développement. La disponibilité d'une population active ne garantit pas, à elle seule, des gains économiques : les politiques d'éducation, de création d'emplois, d'entrepreneuriat et de gouvernance doivent accompagner cette évolution.

En 2026, le budget de l'État s'établit à 2 751,5 milliards de francs CFA, dont près de 48 % des dépenses sont orientées vers les secteurs sociaux. Le budget 2027, encore en préparation, pourrait ainsi intégrer plus systématiquement cette lecture des priorités démographiques.

La finalisation des notes BSDD s'est achevée le 10 octobre, avant leur intégration au Projet de loi de finances 2027. Leur portée dépendra ensuite de leur utilisation effective dans les arbitrages budgétaires et le suivi des résultats.

Edy Alley